



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences Humaines  
Année universitaire 2021-2022**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Archéologie, Sciences pour l'Archéologie parcours Archéo-Géo-Sciences (AGES)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022 :

**Président/e :**

Amélie QUIQUEREZ, MCF, Responsable pédagogique M2 ASA, parcours AGES

**Membres :**

Anthony DENAIRE, MCF, Responsable pédagogique M1 ASA

Jean-Pierre GARCIA, PR

Stefan WIRTH, PR, Responsable pédagogique M2 ASA, parcours ACTE

(...)

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences humaines. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 16 mars 2021.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

  
Philippe SALVADORI